

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

Il y a des plis dans le milieu des pages. Une partie
de la couverture est cachée par une étiquette.
Cette copie a des annotations manuscrites.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

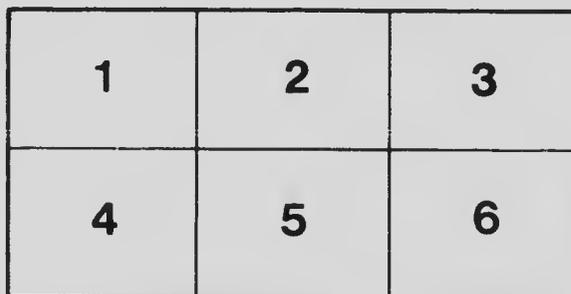
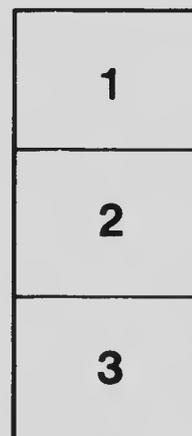
University of Toronto Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

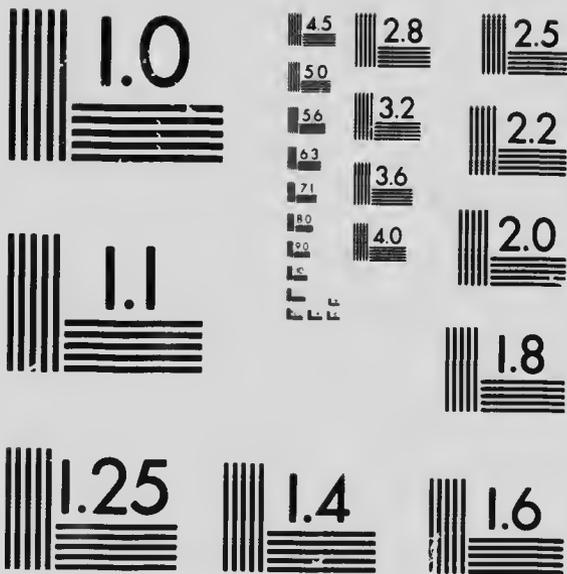
University of Toronto Library

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 00008524 1

SOCIÉTÉ

— DE —

OLONISATION

DU DIOCÈSE

— DE —

SAINT-GERMAIN DE
RIMOUSKI

F
5495
R56S6
1919
C.1
ROBA



RIMOUSKI:
IMPRIMERIE GÉNÉRALE S. VACHON

1919



SOCIÉTÉ

— DE —

COLONISATION

DU DIOCÈSE

— DE —

SAINT-GERMAIN DE
RIMOUSKI



RIMOUSKI :
IMPRIMERIE GÉNÉRALE S. VACHON

1919

LIBRARY ADV

FEB
11
1966

SEARCHED



CERTIFICAT DU MINISTRE

(Article 2078 S. R. Q.)

Je certifie, par ces présentes, qu'il a été formé dans la division électorale de Rimouski, une société de colonisation, connue sous le nom de "Société de Colonisation du diocèse de Rimouski", ayant le siège de ses affaires à Rimouski et que Messieurs le Chanoine J. E. Pelletier, président; le docteur L. J. Moreault, vice-président; Georges D'Auteuil, le secrétaire-trésorier, Messieurs le Chanoine F. Charron, L. de G. Belzile, Elz. Sasseville, R. O. Gilbert, membres du conseil d'administration, et les signataires de la déclaration qui m'a été transmise à cet effet, et toutes autres personnes qui, par la suite, se joindront à eux aux termes de la constitution et des règlements adoptés par la dite société, à Rimouski, former et formeront à l'avenir la dite société

avec tous les pouvoirs et droits civils accordés par la section sixième du chapitre quatrième des Statuts refondus de Québec, 1909, concernant les sociétés de colonisation dans certains endroits de la province.

HONORE MERCIER.

Ministre de la Colonisation
des Mines et des Pêcheries.

Québec, 21 mai 1919.





Lettre de Mgr le Vicaire Capitulaire

recommandant

UNE SOCIÉTÉ DE COLONISATION

pour le diocèse de Saint-Germain

de Rimouski

*Evêché de Rimouski,
le 18 juin 1919*

Mes vénérés confrères,

Quelques prêtres du diocèse ont, dans ces derniers temps, travaillé à organiser, pour notre région, une société de colonisation. Je ne crois pas diminuer leur mérite si je fais remarquer qu'en se livrant à ce travail, pour lequel ils méritent toute notre gratitude, ils n'ont fait que donner corps à une idée qui flottait dans tous les esprits. Cette organisation donne une forme concrète à une aspiration qui montait au coeur de tous ceux du diocèse, prêtres et fidèles, que préoccupe la question sociale et religieuse de notre région.

Les promoteurs, à qui j'ai été heureux d'accorder le plus large encouragement, ont pu obtenir récemment la reconnaissance légale de la Société, conformément aux "Statuts des sociétés de colonisation dans certains endroits de la province". Aujourd'hui ils me demandent de la présenter au public et de prononcer quelques paroles de recommandation sur son berceau, en face duquel certains seraient peut-être tentés de se demander avec quelque méfiance : *Quis, putas, puer iste erit ?*

Je me rends d'autant plus volontiers à ce désir que je suis personnellement convaincu de l'utilité, je dis sans crainte, de la nécessité, d'une semblable organisation diocésaine. Dans cette démarche de ma part, vous ne verrez pas un acte administratif qui comporte *innovation*; c'est un geste d'encouragement à une entreprise qui recueille les énergies dispersées déjà existantes, pour leur assurer plus d'efficacité.

Plusieurs graves raisons militent en faveur d'une semblable organisation dans notre diocèse : raisons d'intérêt général et raisons d'intérêt local. Les premières ressortent du but poursuivi par la Société; les autres s'expliquent par les ressources que nous avons et la négligence dont nous sommes l'objet. Les unes et les autres trouveront dans l'associa-

tion la force qui groupe les activités pour les discipliner, les diriger avec méthode et en multiplier la valeur en les conduisant à l'action.

I

Le but de la Société, tel que défini par sa constitution, est "de promouvoir, d'aider et d'encourager de toutes façons, la colonisation" dans le territoire qui forme le diocèse.

Coloniser, c'est l'oeuvre par excellence du Canadien-Français. Il en a la vocation. C'est elle qui amena ici nos découvreurs et les fondateurs du pays; elle qui nous rendit possesseurs du sol, nous y enracina et assura notre survivance. Semblable au vigoureux érable qu'il a pris pour symbole, le colon canadien a poussé, au sol de la patrie, pour en puiser la sève généreuse, des racines profondes qui l'y ont retenu malgré les orages, et qui lui ont permis de se fortifier, de s'étendre et de se propager. Comme Adam au Paradis terrestre, le Canadien fut placé au Nouveau-Monde pour le cultiver et le garder. C'est en étendant ses défrichements qu'il le garda. Ce que ne put faire le soldat de 1759, le colon canadien le fit : il garda le sol et il le garda français.

Notre passé est une leçon pour l'avenir.

Les peuples, comme les institutions, se développent et, au besoin, se régénèrent par les principes auxquels ils doivent leur origine. Un étranger qui a compris notre histoire, a écrit ces paroles pleines de sens : "C'est vers l'agriculture que le peuple canadien-français devrait se porter s'il veut conserver son caractère distinctif; étant essentiellement un peuple agricole, on ne saurait trop l'engager à suivre les destinées que Dieu lui a tracées".

Il y a plus. Chez nous la question nationale est intimement liée à la question religieuse. Toute notre histoire le proclame. Le premier arbre canadien abattu par les Français sur les rives gaspésiennes, fut transformé en croix et servit de hampe à l'étendard national. Toujours soucieux d'unir dans sa vie la conquête du sol à l'extension du règne de Jésus-Christ, le colon canadien, après sa première trouée dans la forêt, se préoccupe d'élever, près de la cabane de bois rond qui abrite son foyer, la modeste chapelle qui abritera son Dieu pour devenir le centre et le noyau d'une nouvelle colonie. Suivant ce que nous voyons habituellement dans notre région, ce premier temple rustique sert en même temps d'école. Et c'est derrière la cloison mobile qui le sépare du tabernacle, que le petit Canadien-Français, fils de colon, apprend

les éléments de sa langue maternelle et les rudiments des connaissances qui ouvrent son intelligence, en même temps que son âme se façonne sous les influences qui rayonnent du voisinage de l'Eucharistie.

Ainsi ont commencé, se sont formées et développées ces paroisses canadiennes-françaises qui sont la base de toute notre organisation, et qui nous ont fait ce tempérament particulier de peuple colonisateur, honnête et foncièrement religieux. A cette organisation qu'on n'a jamais pu entamer, nous sommes redevables de la force d'expansion qui nous distingue. C'est en les multipliant, ces paroisses, au coeur de la forêt qui cédera sous notre poussée, que nous conserverons notre entité ethnique, et que nous nous maintiendrons en mesure d'accomplir la tâche qui nous a été visiblement assignée dans le Nouveau-Monde.

La colonisation nous fournit l'un des plus forts appuis humains pour conserver la moralité de notre peuple, en l'empêchant d'aller se perdre dans les grandes cités américaines ou canadiennes qui absorbent les forces vives de nos campagnes. Jeté dans une atmosphère ^{si peu} en rapport avec sa complexion morale, l'homme des champs subit, plus que tout au-

tre peut-être, les influences démoralisatrices des grandes agglomérations.

Dans sa forêt, en face des grands spectacles de la nature qu'il admire et qu'il aime, ne comptant que sur son travail, et sentant plus que tout autre qu'il dépend en tout de l'Auteur de la nature qui envoie les fécondantes rosées, les jours ensoleillés et une germination favorable, le colon respire en effet l'atmosphère la plus favorable à la santé morale. Appliquant toutes ses activités au rude labeur qu'il fait en chantant, accompagné par le murmure des grands vents qui passent à travers la forêt, et le front illuminé par ses flambées d'abatis, toutes ses convoitises se limitent aux bornes de la forêt qui reculent chaque année, devant sa vaillante cognée, pour livrer les trésors que la terre nourricière réserve à sa génération grandissante. Sa vie simple et austère, qui fortifie les muscles, tonifie la poitrine et entretient un sang pur dans les veines, met aussi "du ciel bleu dans l'âme" et des vertus au coeur, implante au foyer des traditions de foi et d'honneur, et prépare à la société ces générations robustes qui transforment sur tous les champs de l'activité humaine, "leurs qualités de *bûcheurs*". Le premier ministre de notre province citait l'autre jour, en les faisant siennes, ces paro-

les qui corroborent les nôtres : "La colonisation est une œuvre essentielle. C'est à elle qu'il faut avoir recours pour placer l'accroissement naturel de nos populations rurales, pour enrayer l'exode vers les villes, pour encourager le retour à la terre et pour conserver la santé physique et morale de notre population".

Mais la colonisation offre encore un remède aux perturbations économiques causées par les événements des dernières années. L'exode vers les villes s'est accentué par la course aux usines de munitions. L'enrôlement, volontaire ou forcé, a paralysé des milliers de bras qui cultivaient la terre. La production baissée dans une proportion encore plus effrayante dans divers pays du monde, La cherté de la vie, qui résulte de cet état de chose, a amené une crise aigue dont les manifestations socialistes nous révèlent la gravité. Il peut y avoir plusieurs remèdes à ce mal. Mais tout le monde s'accorde à placer en premier lieu la colonisation qui décongestionnera les villes remplies de consommateurs non productifs, et décuplera l'étendue des terres occupées, pour assurer une production plus large et plus intense.

C'est une vérité de tous les temps, une vérité banale à force d'être répétée, que l'agriculture est la source de la prospérité des

peuples. Mais les circonstances critiques que traverse notre pays, mettent plus que jamais cette vérité en relief, et tous les vrais patriotes qui ont à coeur les intérêts vitaux de la nation, comprendront qu'il faut élargir le domaine national pour le rendre plus productif, remédier ainsi au déséquilibre causé dans le corps social et ramener une circulation normale dans notre organisation économique.

Fournir au Canadien-Français l'occasion d'exercer sa vocation de défricheur, pour étendre le patrimoine national, pour le maintenir dans ses traditions de peuple religieux et moral, pour le faire contribuer pour sa large part à l'agrandissement de la patrie et à son relèvement économique : voilà quelques-unes des raisons d'ordre général qui nous justifient de créer un mouvement sérieux de colonisation dans le coin du pays où le Seigneur nous a placés pour que nous le cultivions et le gardions.

II

D'autres raisons d'un intérêt plus particulier à notre région nous y incitent également.

Nous ne voulons pas nous en glorifier, si ce n'est dans le Seigneur, mais c'est justice de le proclamer : notre région en est une où, mal-

gré ses faiblesses inhérentes à la nature humaine, s'est mieux conservé le caractère distinctif que tout le monde reconnaît à notre race. Ici se retrouvent encore vivaces la foi agissante et l'esprit d'apostolat des ancêtres; ici fleurit l'esprit paroissial; ici on aime encore la terre et on éprouve la griserie des âcres senteurs des terres neuves. Dans les florissantes et gaies paroisses qui s'alignent sur le bord du fleuve, grouille toute une population de jeunes aux bras musculeux, au cœur ardent, qui n'ont pas peur de s'enfoncer dans les épais fourrés et de se mesurer contre les géants de la forêt, et qui ne demandent pas mieux que de se tailler un large domaine en pénétrant au cœur de cette immense et riche solitude qui s'étend du fleuve aux limites du Maine et du Nouveau-Brunswick. Fils de colon nous-même, puis missionnaire dans une colonie naissante, nous nous rappelons avec émotion et dans une admiration mêlée de respect, ce courage, cette persévérance dont fait preuve le colon de race, sa gaieté de cœur au milieu des plus rudes travaux, ses enthousiasmes de poète en face des brasiers de ses abatis flambants, ses triomphes de conquérant en contemplant son domaine qui s'élargit annuellement d'un nouveau coin

de terre neuve, et se couvre d'épis dorés qui remplacent les arbres de la forêt.

Oui, cette âme trempée du colon, elle existe encore dans la large poitrine et la tête fièrement campée de nos robustes gars. Ce sont eux qui, depuis vingt-cinq ans, ont fait surgir de florissantes paroisses dans la Vallée de la Matapédia, qui ont commencé à échelonner d'autres rangées de paroisses au-dessus de la ligne qui borde les rives du fleuve, et qui ont pénétré, par le Témiscouata, jusqu'au Maine et au Madawaska.

Attirés par des encouragements qu'on leur refuse ici, on les trouve, les gars de chez nous, possesseurs de domaines qu'ils se sont ouverts le long de l'*International* au Nouveau-Brunswick, le long des voies du *Pacifique* dans l'Ontario, l'Abitibi, le Témiscamingue et jusque dans les plaines de l'Ouest.

Pourtant nous habitons une région essentiellement colonisable. Si nous avons les bras et le coeur qu'il faut pour pousser l'oeuvre de la colonisation, nous avons aussi le territoire, et un territoire qui peut souffrir la comparaison avec n'importe quelle autre région dont on vante, avec raison sans doute, la fertilité et les avantages naturels.

Et nous avons mille raisons particulières de garder chez nous les réserves d'énergies phy-

siques, religieuses et morales que nous possédons.

Grâce à sa situation géographique, notre territoire semble providentiellement destiné à occuper une position stratégique dans la lutte qu'il nous faudra toujours soutenir pour assurer notre survivance au milieu des éléments étrangers sous lesquels une politique d'émigration à outrance menace de nous étouffer. Notre immense et riche domaine a la mission de relier au coeur du Québec les groupes français et catholiques disséminés dans les provinces maritimes, tout comme le Nouvel Ontario se doit de continuer la chaîne qui rattache les groupes de l'Ouest au centre. Par la vallée de la Saint-François, il rejoint en outre les Canadiens établis sur le territoire du Maine qui pousse un coin si profond dans la province de Québec.

En outre, grâce à ce tempérament mieux conservé de notre population, nous pouvons caresser la légitime ambition de maintenir et de développer, sur ce territoire plus fermé aux pénétrations étrangères et aux idées subversives qui agitent le reste du pays et commencent à l'inquiéter, un foyer puissant qui constituera, pour les heures de crise, comme le réservoir des énergies de la race, de ses simples et fortes traditions.

Elle méritera donc bien de notre région et de notre race, l'organisation qui travaillera à maintenir sur notre patrimoine, les enfants du sol qui vont porter partout, pour les perdre souvent, les énergies et les vertus dont nous sommes jaloux de conserver les réserves pour les jours sombres que l'avenir peut nous préparer.

De plus, située à la queue de la province de Québec par sa position géographique, notre région a toujours été considérée comme un appendice négligeable dans les préoccupations de ceux qui travaillent au développement du pays. La Gaspésie offre aux lignes trans-océaniques le point de départ le plus rapproché de l'Europe et les havres naturels les plus faciles à outiller pour la navigation internationale. Et cependant on a fait violence à la nature pour priver cette région de moyens de communications qu'elle offre entre les deux mondes. *L'Intercolonial*, forcé de passer sur notre territoire, se hâte de prendre la courbe qui le conduit le plus rapidement au Nouveau-Brunswick. Le *Transcontinental* pour suivre la même course, rase le Maine à quelques pieds près, en touchant notre territoire. Pourtant, il aurait pu pour éviter de graves inconvénients en cas de guerre avec les

Etats-Unis, atteindre l'Atlantique de notre côté, en ouvrant une grande artère à l'intérieur de cette partie du Québec qui s'étend du fleuve au Maine et au Nouveau-Brunswick, cette partie dont un explorateur officiel a dit : "Il y a là toute une province, et des plus riches, à ouvrir à la colonisation".

La Gaspésie est encore à prier nos gouvernants d'ouvrir à ses habitants un chemin de ceinture qui serait bientôt rempli d'une procession de touristes, du haut de la province et des Etats-Unis, avides de la belle nature et des sites avantageusement comparables à ceux de la Suisse.

C'est à force de luttas et après avoir longtemps peiné dans les régions boisées, que nos colons peuvent arracher aux députés quelques piastres avec lesquelles ils ouvrent de mauvais chemins qui les relient aux paroisses organisées.

Grâce à cette négligence, ou cet oubli des promoteurs de l'intérêt public, nos immenses ressources forestières, hydroliques, minières et autres, restent inexploitées; nos pêcheries, les plus belles du monde, ne donnent qu'une centième partie du rendement qu'elles pourraient produire; notre sol reste couvert de forêts; notre population connaît des souffrances qu'ignorent les autres parties du pays, et son

trop-plein se déverse dans des régions plus favorisées.

III

C'est pour parer quelque peu à cette négligence qu'une Société de colonisation s'impose. Nous ne croyons pas pouvoir remédier du coup à tous ces maux. Mais, voyant les louables efforts qui se font d'une manière isolée sur toutes les parties du territoire, notre Société veut les grouper, les discipliner, leur fixer un but précis, stimuler les énergies existantes, en éveiller de nouvelles et les conduire à la lutte sans laquelle rien de bien ne se fait ici-bas. "Il ne faut pas compter sur les sauveurs, il faut se sauver soi-même", a écrit Ollé-Laprune. Nous avons trop compté sur les initiatives, les faveurs ou les influences des autres : agissons nous-mêmes. Nous n'entendons déclarer la guerre à personne, mais, conscients de notre force si nous savons nous unir, connaissant les ressources que nous possédons et les éléments de progrès que nous pouvons apporter au développement du domaine public et de la richesse nationale, nous voulons, comme des hommes, prendre des initiatives, faire connaître notre situation et valoir nos raisons. Au besoin nous affirmerons nos droits.

C'est pour cela que nous faisons appel à l'organisation. C'est le premier élément du succès.

Voici les bases sur lesquelles il nous semble que nous devons opérer. Nous ne demanderons aucune faveur ni privilège au gouvernement, nous ne lui réclamerons que deux choses que nous considérons comme des droits : des terres et des routes. Nous ne voulons entretenir aucune animosité contre les partis politiques ou le gouvernement et nous désirons utiliser toutes les bonnes volontés ; mais nous sommes jaloux de conserver notre indépendance de toute influence ou manoeuvre politique. Nous ne favoriserons pas la dispersion des colons au hasard du caprice ; mais commençant par pourvoir au développement des centres en formation, nous voulons procéder avec méthode pour assurer la continuité graduée des paroisses déjà établies. Détournant les colons des régions incultes et des réserves forestières, nous voulons éviter les heurts inutiles avec le gouvernement et les compagnies d'exploitation forestière ; mais dans les régions où la colonisation fera son oeuvre, nous exigerons le respect des lois et de la justice due au colon. Par ailleurs, étant sur son domaine, la Société favorisera les industries forestières dont la présence est utile,

nécessaire même, à la prospérité du colon. Nos recrues, nous les chercherons tout d'abord chez nous, et, autant que possible, à proximité du territoire à coloniser ; et, voulant faire, de la colonisation, une oeuvre nationale et religieuse, nous sommes peu partisans de la colonisation à outrance qui prend d'une manière inconsidérée toutes les recrues obtenues à coups de grosse caisse, sans tenir compte de leurs antécédents

De plus, sachant que le prêtre est le grand ouvrier de la colonisation, reconnu par tous comme tel, les organisateurs ont voulu qu'un prêtre portât dans la Société le titre officiel de secrétaire, pour en être la cheville ouvrière. C'est là, d'après nous, la clef du succès. Et notre première démarche auprès de notre futur évêque, aussitôt qu'il sera installé, sera pour lui demander un prêtre exclusivement chargé de promouvoir les intérêts de la colonisation et de faire fonctionner les rouages de notre association

Mais dès maintenant nous faisons appel à tous les diocésains, prêtres et laïques, à quelque classe qu'ils appartiennent, pour favoriser le fonctionnement de la Société. Les prêtres devront contribuer par la parole et par l'action à recruter les membres de la Société suivant sa constitution, et à en assurer le

bon fonctionnement. C'est sur vous, mes chers Messieurs, que nous comptons. Les laïques, des classes aisées surtout, sont instamment priés de favoriser de leur influence, de leur encouragement, de leurs cotisations, un mouvement qui doit avoir une si heureuse influence sur le progrès de notre région et sur nos intérêts nationaux et religieux.

Dans ma pensée, que je veux vous dire complète, la Société que nous vous présentons aujourd'hui, doit être un premier pas dans la voie de l'organisation. Je la vois, dans un avenir que je désire prochain, tendre la main aux sociétés de colonisation qui se fondent dans d'autres diocèses, pour organiser des coopératives de colonisation. En même temps elle éveillera l'idée d'une organisation plus large qui suivra le colon pour atteindre tous les domaines de notre activité régionale. Nous ne serons vraiment forts que quand nous serons partout solidement organisés, pour les appliquer à la conquête du succès.

Messieurs les curés voudront bien, en se mettant à l'oeuvre aussitôt que possible, s'occuper de recruter les membres suivant les instructions qui leur seront transmises sans retard par les organisateurs. Ils s'inspireront de cette circulaire pour faire connaître à

leurs ouailles la Société, son importance et la nécessité d'un concours général venant de toutes les paroisses du diocèse. En attendant que le Secrétaire soit définitivement nommé, les contributions des membres seront transmises à la procure de l'évêché.

Espérant que nous n'aurons pas compté en vain sur votre zèle, je vous prie de me croire,

Mes vénérés confrères,

Votre tout dévoué en N.-S.,

F.-X. ROSS,
Vicaire Capitulaire.



CONSTITUTION ET REGLEMENTS

Cette société sera connue et désignée sous le nom de "Société de Colonisation du diocèse de Saint-Cermain de Rimouski".

SIEGE DES AFFAIRES

Le siège des affaires sera dans la ville de Rimouski.

BUT

Cette société est formée dans le but de promouvoir, d'aider et d'encourager de toutes façons la colonisation des comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure et Gaspé. Elle entend se conformer aux "Statuts des sociétés de colonisation dans certains endroits de la Province". (S. R. P. Q. 1909, G. V. Sect. VI, art. 2073 et suivants).

GROUPES

Pour atteindre plus facilement le but de la société et pourvoir à son bon fonctionnement en distribuant le travail, le diocèse sera divisé en treize sections ou groupes de paroisses comme suit :

1er groupe.—Les paroisses du comté de Témiscouata situées sur le parcours du chemin de fer Intercolonial et de plus Ste-Françoise, St-Jean de Dieu, St-Cyprien, St-Clément, St-Paul, St-Épiphane, N.-D. de l'Isle-Verte et St-Modeste.

2ème groupe.—Le reste du comté de Témiscouata.

3ème groupe.—Les paroisses de St-Mathieu, St-Simon, St-Fabien, le Bic, St-Valérien, Sacré-Coeur.

4ème groupe.—La Ville de Rimouski.

5ème groupe.—Le reste du comté de Rimouski.

6ème groupe.—Les paroisses de Ste-Angèle, St-Joseph de Lepage, Mont-Joli, St-Octave, St-Rémi de Price, Ste-Flavie.

7ème groupe.—Les paroisses de Padoue, St-Damase, Sandy-Bay, Rivière-

Blanche, St-Léandre, St-Luc, et les autres paroisses du comté de Matane sur le littoral.

8ème groupe.—Les paroisses de Saint-Moise, Sayabec, Val-Brillant; et le reste de la Vallée de la Matapédia, jusqu'à St-Laurent inclusivement.

9ème groupe.—De Saint-Laurent de Matapédia exclusivement jusqu'à Saint-Jules inclusivement.

10ème groupe.—De New-Richmond à l'Anse aux Gascons inclusivement.

11ème groupe.—De New-Port à Douglstown inclusivement.

12ème groupe.—De Gaspé à Saint-Maurice inclusivement.

13ème groupe.—De Cloridorme à Cap-Chat inclusivement.

RECRUTEMENT DES MEMBRES

La société recrutera des membres dans toutes les paroisses ou missions du diocèse où elle aura un agent recruteur. Dans les paroisses où M. le curé pourra s'en occuper, c'est lui-même ou M. son vicaire qui recrutera les membres.

Pour devenir membre de la société, il suffira d'en faire la demande au curé de sa paroisse ou à l'agent recruteur et de verser chaque année, le premier juillet, une contribution d'au moins une piastre. Le ou avant le quinzième jour de juillet, les curés ou les agents recruteurs feront parvenir au Secrétaire-Trésorier la liste des membres de leurs paroisses avec les contributions d'iceux.

DEVOIRS DES MEMBRES

Le premier devoir des membres est de montrer beaucoup de dévouement à la cause de la colonisation sous la forme tangible de leur contribution. Ils doivent chaque année assister à la réunion convoquée par le curé ou l'agent recruteur pour choisir des délégués-électeurs. Ils chargeront ces délégués-électeurs de présenter aux directeurs les besoins les plus urgents de leur localité.

ELECTION DES DELEGUES- ELECTEURS

Dans chaque paroisse, excepté dans la ville de Rimouski, un délégué-électeur sera choisi par les membres de la so-

ciété, réunis en assemblée, convoquée par le curé ou l'agent recruteur, au cours du mois d'août chaque année. Chaque délégué-électeur aura droit à autant de vote qu'il représente de vingt membres ou fraction de vingt membres.

DEVOIRS DES DELEGUES- ELECTEURS

Les délégués-électeurs devront s'assembler, chaque année, au mois de septembre dans une des paroisses de leur groupe pour élire le directeur de ce groupe. Dans la ville de Rimouski, les membres nommeront eux-mêmes trois directeurs. Tous les délégués-électeurs auront en outre le devoir de se tenir en communication avec ce directeur pour lui faire connaître les besoins de leur canton respectif et répondre à toutes ses demandes de renseignements.

ELECTION DES DIRECTEURS

Les directeurs seront au nombre de quinze: Pour chacun des groupes ruraux, un directeur élu par les délégués-électeurs; pour la ville de Rimouski, trois directeurs élus par les membres.

DEVOIRS DES DIRECTEURS

Les directeurs devront s'assembler dans la ville de Rimouski, le deuxième jeudi d'octobre, chaque année pour faire le choix du conseil exécutif et élaborer le programme des opérations de l'année. Les directeurs seuls sont éligibles à la charge de membres du conseil exécutif. Ils devront s'assembler encore chaque fois qu'ils seront convoqués par le secrétaire pour la discussion des affaires importantes. Avec l'aide des délégués-électeurs, les directeurs devront se renseigner sur les besoins de chacune des paroisses de leur groupe afin d'être en état de donner au secrétaire tous les renseignements qu'il jugera à propos de leur demander.

CONSTITUTION DU CONSEIL EXECUTIF

Le conseil exécutif sera composé d'un président, d'un vice-président, de quatre autres officiers choisis par les directeurs et d'un secrétaire qui sera un prêtre missionnaire-colonisateur désigné par l'Ordinaire. Les membres du conseil exécutif resteront en fonction jusqu'à une élec-

tion subséquente. Il n'est pas nécessaire que le secrétaire soit choisi parmi les directeurs.

MISSION DU CONSEIL EXECUTIF

L'exécutif aura pour mission de faire exécuter le programme arrêté à l'assemblée des directeurs. Ses membres s'assembleront régulièrement le deuxième jeudi des mois de novembre, janvier, mars, mai, juillet et de septembre et de plus chaque fois qu'ils seront convoqués par le secrétaire pour la discussion des affaires importantes.

Les résolutions du conseil exécutif seront consignées dans un registre ad hoc qui fera partie des archives de la société. Quatre directeurs présents feront quorum.. Un membre du conseil exécutif absent d'une manière permanente sera remplacé par ce même conseil.

SECRETARE

Le secrétaire sera gardien des archives de la société. Il sera responsable à la société des fonds de toute provenance quelconque; il tiendra les comptes de la

société, en fera reddition à l'assemblée générale des directeurs chaque année, l'année fiscale finissant le trente septembre. Il devra renseigner l'exécutif sur l'état financier de la société à chaque réunion.

Le secrétaire devra s'occuper de nommer des agents recruteurs pour les paroisses où M. le curé ne pourra pas faire le recrutement par lui-même ou par M. son vicaire, il devra donner un avis de dix jours aux délégués-électeurs, fixant le lieu et la date de leur réunion pour le choix des directeurs. Il pourra également convoquer les directeurs soit pour l'élection de l'exécutif, soit pour toute raison grave au jugement de l'exécutif. Il rédigera les procès-verbaux des assemblées des directeurs ou du conseil exécutif, se procurera tous les renseignements de nature à aider la colonisation en visitant personnellement les centres de colonisation ou en les recevant des directeurs locaux.

ELECTION DES DELEGUES- ELECTEURS

Au cours du mois d'août chaque année, à une date choisie par M. le curé

de chaque paroisse ou par l'agent recruteur, à la suite d'un avis donné dans l'église ou à la porte de l'église, les membres de la société s'assembleront sous la présidence du curé ou de son vicaire, et à leur défaut de l'agent recruteur, pour choisir le délégué-électeur, conformément à la présente constitution. Au cas de partage égal des votes, le président qui est éligible, aura voix prépondérante.

ELECTION DES DIRECTEURS

Au mois de septembre, les délégués-électeurs, après un avis de dix jours, donné par le secrétaire, s'assembleront en un lieu et à une date fixés dans l'avis, pour choisir le directeur du groupe. Cette réunion sera de droit présidée par le délégué de l'endroit où se tiendra telle assemblée. Le président adressera au secrétaire procès-verbal de cette assemblée.

ELECTION DU CONSEIL- EXECUTIF

Le deuxième jeudi d'octobre les directeurs se réuniront au siège social de la société pour procéder à la formation du conseil exécutif. La réunion sera pré-

sidée par le président de la société et le secrétaire de la société agira comme secrétaire de l'assemblée.

Les hommes politiques, c'est-à-dire les députés, les candidats, et les chefs de partis ne seront pas éligibles à la charge de directeur.

Ils pourront cependant être membres actifs et même présidents honoraires.





